

**Studélites Carline
Grenoble (38)**

Etudiants - BNP PARIBAS IMMOBILIER RS

NUMÉRO DE DOSSIER : 5901

COORDONNÉES	
Résidence	Studélites Carline 1 rue Roger Josserand 38000, Grenoble
Exploitant	BNP PARIBAS IMMOBILIER RS 26300, Alixan 04 75 40 80 25 relations.clients@realestate.bnpparibas
Cabinet de Syndic	BNP PARIBAS IMMOBILIER RESIDENCES SERVICES 7 Avenue de la Gare 26300, Alixan 04 75 40 80 25
Notaire programme	VAL D' ALZETTE NOTAIRES 1 rue Felix Hess 54190, VILLERUPT, 03 82 24 02 11 loic.fanzel@notaires.fr
Référence cadastrale	Section AH - n°101, 106

DÉTAILS DU BIEN VENDU	
Total HT	75 700 €
Dont prix meubles anciens HT	600 €
Dont prix honoraires HT	7 700 €
Montant TVA	1 540 €
Total TTC	77 240 €
Frais Notaire	6 900 €
Total acte en mains	84 140 €
Rentabilité brute HT / HT	5.55 %
Numéro copropriété	11102
Numéro d'exploitation	617
Type de lot	T1
Surface	21.10 m ² Carrez
Niveau / étage	6
Balcon	Non
Parking	Non
Classe énergie	C

DONNÉES FINANCIÈRES	
Charges de copro non récupérables (annuel)	256 €
Fonds de travaux (annuel)	55 €
Taxe foncière (2025)	335 €
Dont TOM remboursée	36 €
COPROPRIÉTÉ	
Date de la dernière AG	17/09/2025
Propriété des locaux d'exploitation	Copropriété
Année de construction	2012
DAT et livraison	-

DONNÉES D'EXPLOITATION	
Durée et début du bail	Tacite prolongation depuis le 01/09/2021
Loyer annuel HT	4 204 €
Mode d'indexation	Annuelle - IRL
Modalité de paiement des loyers	Trimestriellement à terme échu
Travaux à la charge de l'exploitant	art. 605
Classement de résidence de tourisme	non
COMMENTAIRE	
Résidence au cœur d'un nouveau quartier à proximité immédiate de l'université et des écoles d'enseignement supérieur.	

Sécurisation de la location

Les biens sont loués, meublés, en bail commercial à une société d'exploitation qui les sous-louent à des utilisateurs finaux en offrant des prestations hôtelières. Les loyers perçus par le bailleur (l'investisseur) ne dépendent pas de l'occupation des logements, mais du professionnalisme de l'exploitant et de ses capacités financières.

Au regard de la TVA

L'exploitant rendant des services définis par le CGI (Code Général des Impôts), le bailleur pourra, en renonçant à la franchise de base, assujettir ses loyers à la TVA, et récupérer la TVA de son investissement. Les biens neufs ou anciens acquis à des professionnels intègrent de la TVA récupérable (TVA sur les meubles, TVA immobilière, TVA sur marge, TVA sur honoraires). Les biens étant dans le champ d'application de la TVA, ceux-ci devront conserver une exploitation de type hôtelier pendant 20 ans suivant le début d'exploitation. En cas de reventes à des investisseurs assujettis à la TVA, et conservant l'exploitation, la dite TVA sera conservée par les investisseurs, et sera neutralisée lors de la revente (article 257bis du CGI).

Au regard de l'impôt sur le revenu

Les revenus LMNP sont des revenus BIC, soumis au régime du BIC réel simplifié. Une déclaration 2031 est à faire chaque année par l'intermédiaire d'un cabinet comptable. En cas de résultats positifs, il est utile de penser à adhérer à un centre de gestion agréé. Les biens étant amortis, la base taxable est de ce fait fortement réduite. Les amortissements, non encore imputés, conduisent à percevoir des revenus peu ou pas fiscalisés.

Document commercial non contractuel réservé à l'usage des professionnels du patrimoine - MAJ le 25/05/2026 à 12:32